



Département de l'Aveyron
République française
17 Rue Aristide Briand - CS 53 531 - 12035 RODEZ
Cédex 9
Tel. 05 65 73 83 00 – www.rodezagglo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil

En exercice : 50
Présents physiquement : 38
Conseillers ayant donné procuration : 8
Conseillers excusés non représentés : 4

L'an deux mille vingt-cinq le 11 février à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'agglomération de Rodez agglomération s'est réuni à l'Hôtel de Rodez agglomération, salle de l'Amphithéâtre, 17 rue Aristide Briand à Rodez, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Christian TEYSSEBRE, Président, Maire de Rodez, et dûment convoqué le 5 février 2025.

Conseillers présents : (38)

Valérie ABADIE-ROQUES, Isabelle BAILLET-SUDRE, Marion BERARDI, Alain BESSIERE, Martine BEZOMBES, Didier BOUCHET, Jean-François BOUGES, Monique BULTEL-HERMENT, Guy CATALA, Martine CENSI, Alexis CESAR, Jean-Michel COSSON, Maryline CROUZET, Joseph DONORE, Jacques DOUZIECH, Mathilde FAUX, Bernard FERRAND, Francis FOURNIE, Patrick GAYRARD, Mathieu GINESTET, Dominique GOMBERT, Elisabeth GUIANCE, Serge JULIEN, Jean-Philippe KEROSLIAN, Christophe LAURAS, Sylvie LOPEZ, Christian MAZUC, Jacques MONTOYA, Laurence PAGES TOUZE, Alain PICASSO, Pascal PRINGAULT, Alain RAUNA, Jean-Paul REMISE, Jean-Philippe SADOUL, Régine TAUSSAT, Marie-Noëlle TAUZIN, Christian TEYSSEBRE, Florence VARSIL.

Conseillers ayant donné procuration : (8)

Céline ALAUZET	à	Maryline CROUZET
Dominique BEC	à	Jean-Philippe KEROSLIAN
Florence CAYLA	à	Didier BOUCHET
Gulistan DINCEL	à	Jacques DOUZIECH
Danièle KAYA-VAUR	à	Sylvie LOPEZ
Elodie RIVIERE	à	Patrick GAYRARD
Jean-Pierre ROGER	à	Laurence PAGES TOUZE
François VIDAMANT	à	Francis FOURNIE

Conseillers excusés non représentés : (4)

Nathalie CALMELS, Fabienne CASTAGNOS, Anne-Sophie MONESTIER-CHARRIE, Jean-Luc PAULAT.

Secrétaire de séance : Marion BERARDI

250211- 003-DL – BUDGET PRIMITIF 2025
Examen et vote

RAPPORTEUR : Christian MAZUC

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-36, L. 2312-1 à L. 2312-4, R. 2312-1 et L. 1612-1 à L. 1612-20 ;

Considérant ce qui suit :

Les élus de Rodez agglomération sont invités à se prononcer sur l'approbation du Budget Primitif 2025 pour d'une part le Budget Principal et d'autre part, les 13 Budgets Annexes suivants :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

- Assainissement collectif,
- Assainissement non collectif (SPANC),
- Collecte des déchets,
- Transports urbains,
- Eau de Rodez,
- Ventes de produits dérivés au sein des boutiques (Musées et Office de tourisme),
- Autorisations et droits des sols (ADS) pour les communes hors agglomération,
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gémap),
- Office de Tourisme,
- Zones d'activités économiques,
- ZAC de Bourran,
- ZAC de l'Estréniol,
- ZAC de Combarel.

Le Budget Primitif 2025 a été établi sur les bases du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté et approuvé le 17 décembre 2024 (délibération n° 241217-230-DL).

Le processus budgétaire 2025 s'inscrit à nouveau dans un contexte national de tension financière sur les ressources des collectivités et de leurs EPCI. La stagnation des recettes fiscales et des dotations ou compensations de l'Etat amorcée depuis plusieurs années et les nombreux enjeux en matière de services publics, notamment par rapport à la transition énergétique, au logement, à l'accès aux soins, à la mobilité, nécessite de poursuivre une gestion maîtrisée des budgets.

Rodez agglomération dispose, grâce aux orientations prises, de la solidité financière qui lui permet de poursuivre ses actions sur les différentes politiques publiques tout en conservant un niveau d'imposition stable, afin de développer l'attractivité du territoire et d'assurer la transition écologique de son territoire.

Le document de présentation, joint en annexe, retrace :

- **d'une part, les équilibres financiers et comptables** (pages 2 à 5). Sont répertoriés les produits et charges de fonctionnement, les soldes d'épargne, les dépenses d'investissement et leurs moyens de financement. Cette première partie de présentation a pour objet d'analyser les équilibres financiers globaux, leurs évolutions et de s'assurer de la solvabilité de la structure ;
- **d'autre part, les crédits 2025 globalisés de l'ensemble des budgets (Principal et Annexes), ventilés par politiques publiques et par projets menés par Rodez agglomération.**

Une analyse budgétaire par le prisme du climat est également jointe à la présente note et anticipe ainsi l'obligation qui sera faite prochainement aux collectivités de publier lors du compte financier unique une annexe budgétaire portant sur l'impact de leurs dépenses en matière environnementale.

PRESENTATION GLOBALE DU BUDGET PRIMITIF 2025 **(TOUS BUDGETS)**

❖ PRESENTATION GENERALE

Le Budget Primitif consolidé de Rodez agglomération s'équilibre au BP 2025 en dépenses et en recettes à **122,3 M€** (contre 129,3 M€ au BP 2024).

Après neutralisation des flux inter budgets et des opérations d'ordres qui s'équilibrent en dépenses et en recettes, le BP 2025 s'élève à **96,3 M€** contre 97,1 M€ au BP 2024, toutes opérations réelles confondues.

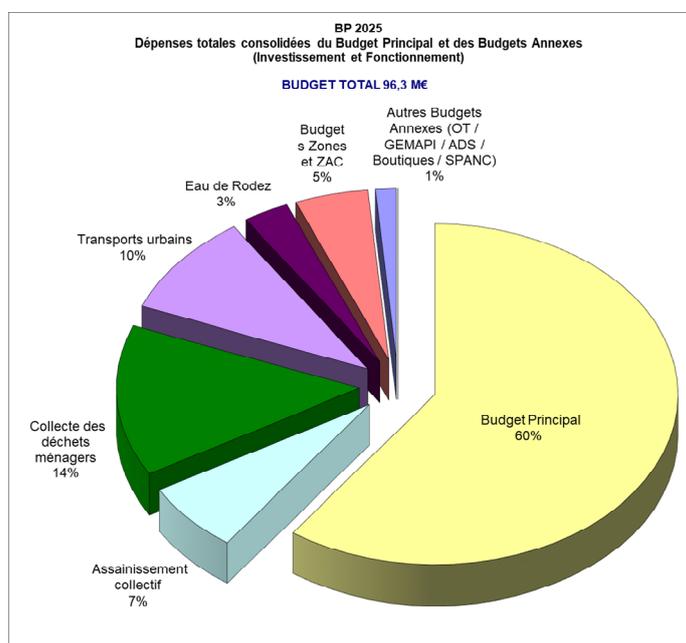
Le budget primitif consolidé se répartit de la manière suivante :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

Dépenses / BP 2025	Fonctionnement	Investissement	Total des opérations réelles
Budget Principal	33 682 071	27 517 249	61 199 320
Assainissement collectif	700 700	6 098 124	6 798 824
Collecte des déchets ménagers	9 223 733	5 477 900	14 701 633
Transports urbains	7 738 979	2 190 344	9 929 323
Eau de Rodez	2 078 411	1 011 300	3 089 711
Assainissement non collectif	46 402	-	46 402
Boutiques des Musées	92 112	279	92 391
ADS hors agglomération	171 741	-	171 741
Gémapi	431 736	15 643	447 379
Office de Tourisme	628 084	24 490	652 574
Zones d'activités économiques (ZAE)*	2 575 345	300 000	2 875 345
ZAC de Bourran *	309 306	-	309 306
ZAC de l'Estréniol*	930 739	200 000	1 130 739
ZAC de Combarel *	299 715	369 000	668 715
Mouvements inter budgets	- 3 249 992	- 2 539 332	- 5 789 324
TOTAL	55 659 082	40 664 997	96 324 079
<i>Structure</i>	57,8%	42,2%	100,0%
<i>Structure après retraitement des budgets zones (ZAE et ZACs)</i>	56,4%	43,6%	100,0%

* ces opérations sont, selon les règles budgétaires, à prévoir en section de fonctionnement. Cependant, elles présentent, de par leur nature, un caractère d'investissement.

Le Budget Principal regroupe l'essentiel des dépenses, investissement et fonctionnement, et représente 60 % du budget consolidé. Les Budgets Annexes « Assainissement collectif », « Collecte des déchets », « Transports Urbains », et « Eau de Rodez », couvrent chacun respectivement 7 %, 14 %, 10 % et 3 % des dépenses globales. Les budgets Zones et ZAC recouvrent 5 % des crédits inscrits en 2025.

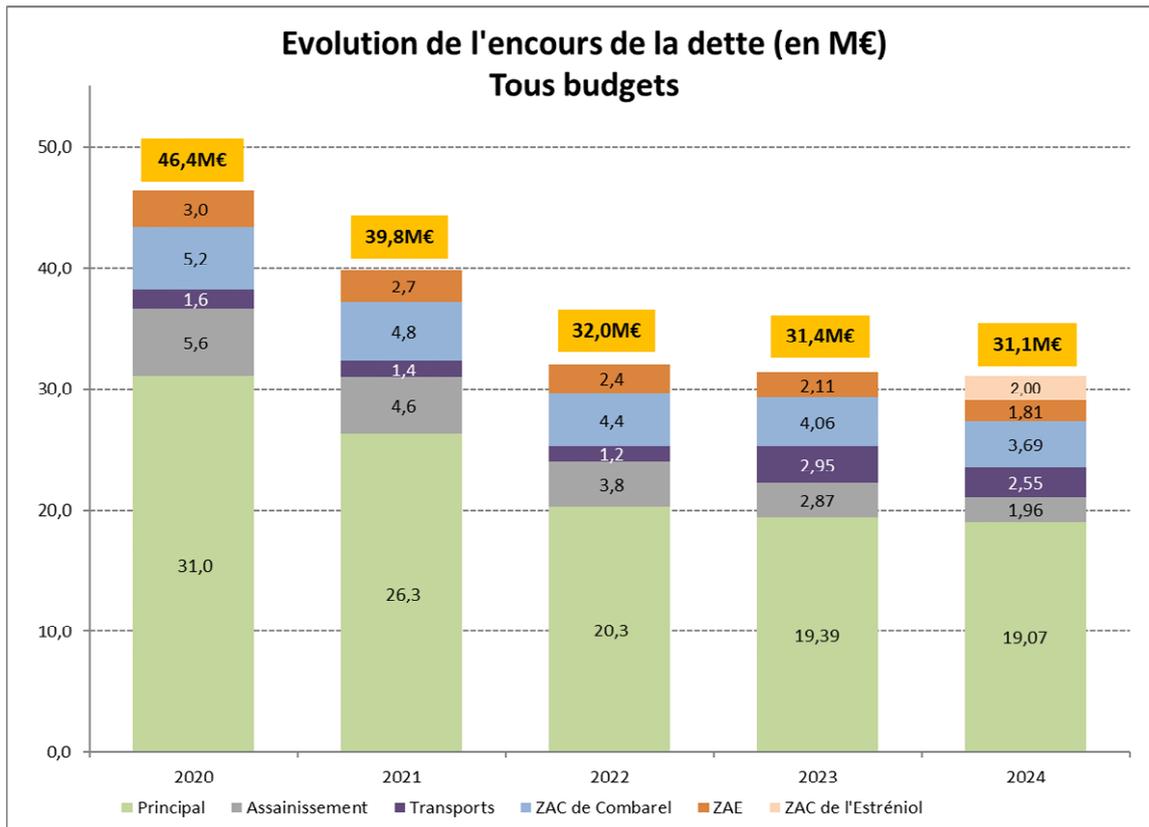


❖ **INDICATEURS FINANCIERS DU BUDGET CONSOLIDE**

Les taux d'épargne consolidés au BP 2025 s'élèvent à 20,3 % pour l'autofinancement brut et 12,2 % pour l'autofinancement net (après déduction du remboursement du capital de la dette).

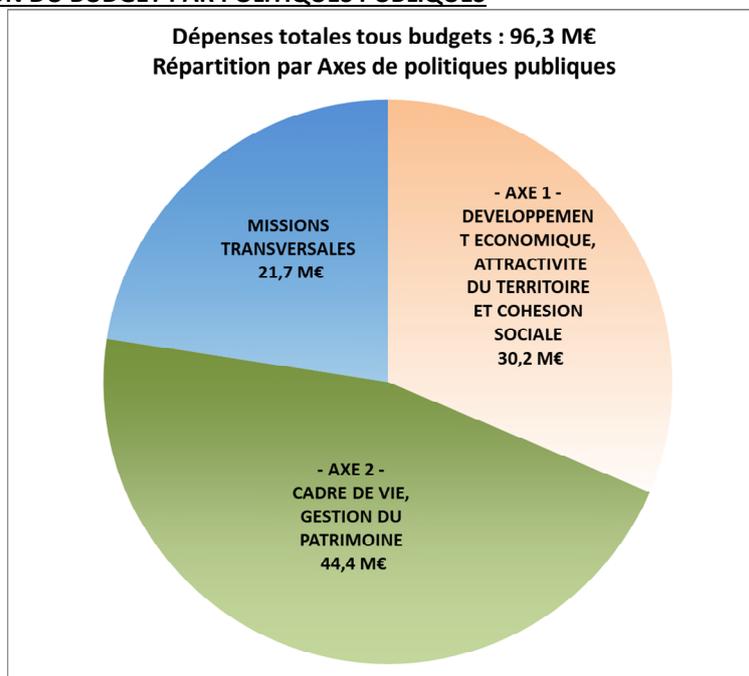
L'encours de dette au 31/12/2024 continue de décroître pour atteindre le niveau de 31,1 M€.

La durée de désendettement consolidée établie sur la base des prévisions d'épargne brute au BP 2025 (14,9 M€) se chiffre à 2,2 années.



Les indicateurs financiers attestent d'une situation saine permettant à l'agglomération de mener la politique d'investissement retracée dans les inscriptions proposées au Budget Primitif 2025.

❖ **DECLINAISON DU BUDGET PAR POLITIQUES PUBLIQUES**

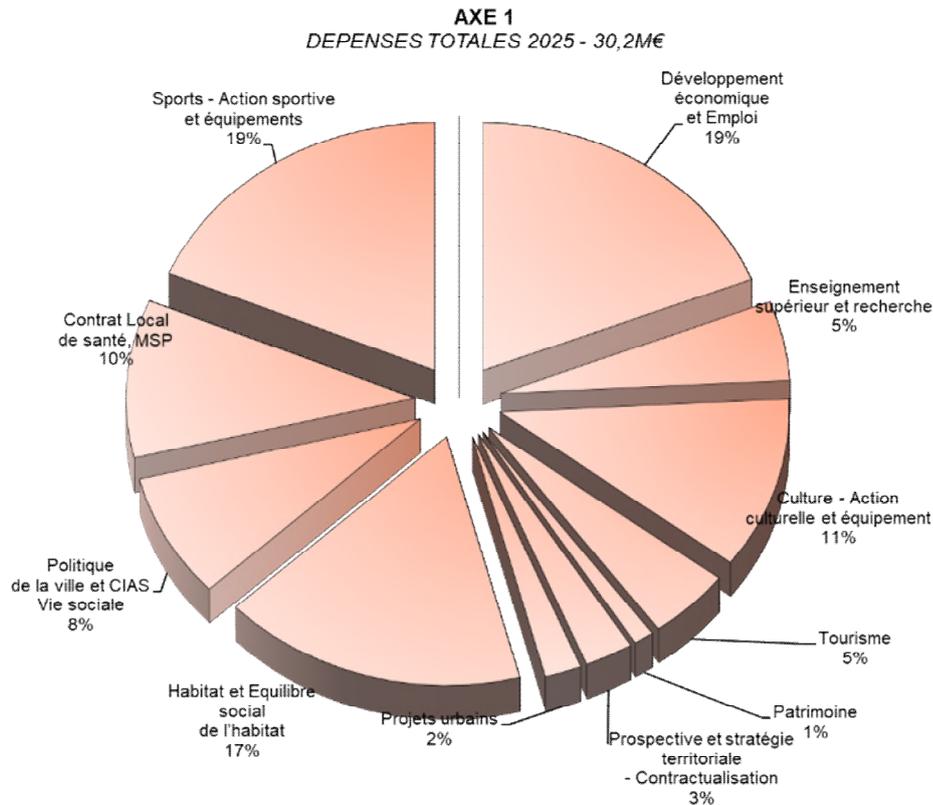


Voir détails dans l'Annexe page 7

La consolidation des données budgétaires s'analyse sous l'angle des deux principaux axes de politiques publiques :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

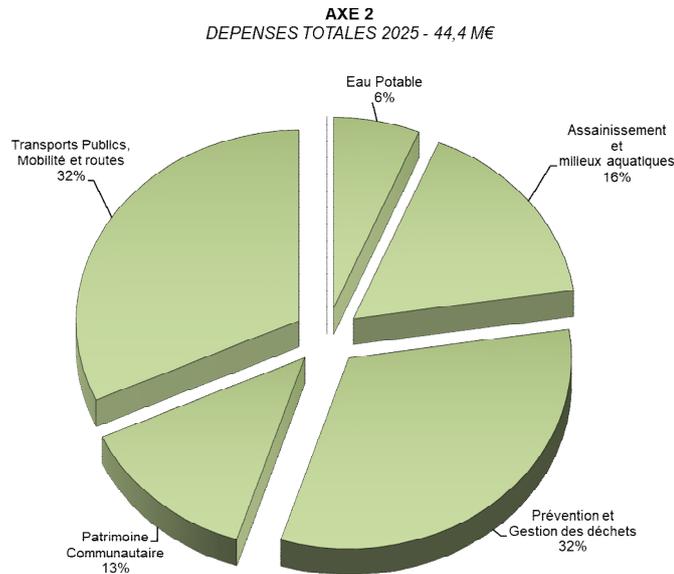
- **L'axe « Développement économique, Attractivité du territoire et Cohésion sociale »** qui représente 30,2 M€, soit 31,4 % des crédits alloués en 2025 décomposés en 11 thématiques.



- La thématique du **développement économique** regroupe 5,7 M€ de crédits pour 2025. Elle porte pour l'essentiel sur la gestion et l'aménagement des zones d'activités économiques (4,6 M€). Elle intègre également le fonctionnement de la Maison de l'Économie, les aides à l'immobilier d'entreprise, la politique en faveur de la rénovation des commerces ou les dépenses relatives à la démarche d'Économie circulaire.
- L'**enseignement supérieur** totalise 1,6 M€ de crédits dont 0,9 M€ prévus pour la poursuite de la réalisation du projet universitaire de St-Éloi avec notamment l'acquisition et la démolition de l'ancien boulodrome et 0,4 M€ pour le fonctionnement du Restaurant Universitaire.
- La politique de l'**Habitat** regroupe 5,2 M€ de crédits dédiés pour l'essentiel à la gestion et l'attribution des aides à la pierre et au programme de rénovation urbaine. Par ailleurs, la thématique du **Patrimoine** (0,3 M€) prévoit les crédits d'aides pour l'amélioration des façades.
- Le **Sport** (5,6 M€) et la **Culture** (3,4 M€) intègrent les crédits nécessaires à l'exploitation des équipements (Pôle Aquatique, Parc Équestre, Golf, Gymnases, Musées, Amphithéâtre, École de musique) et au partenariat avec les associations. A noter pour 2025, l'inscription des crédits nécessaires pour engager les travaux du nouveau boulodrome communautaire (1,9M€).
- La thématique du **Tourisme** (1,4 M€) porte sur la gestion de l'Office de Tourisme dont les moyens sont mutualisés avec le Pôle Culture, Sport, Tourisme, Cohésion Sociale, le programme d'animations estivales et les travaux de rénovation du village vacances de Combelles (0,5 M€).
- Les crédits dédiés à la **Politique de la Ville** (2,5 M€) portent pour l'essentiel sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, du Foyer d'Hébergement d'Urgence (via le CIAS) et du partenariat avec les associations. Un programme d'investissement de près d'1M€ est prévu pour la réalisation de l'extension de l'aire des grands passages ainsi que la création d'espaces supplémentaires sur les aires permanentes existantes.
- Pour ce qui concerne le **Contrat Local de Santé** (3,1 M€) 2,9 M€ de crédits seront dédiés à la réalisation de la MSP de Rodez Centre, de la MSP de Sébazac, et la finalisation de la MSP de Olemps dans le cadre des autorisations de programmes votées par l'agglomération.
- Enfin, les **projets urbains** (0,6 M€) retracent l'aménagement des ZAC de Bourran et de Combarel, tandis que la **prospectivité territoriale** (0,8 M€) concerne l'instruction du droit des sols et la réalisation des documents réglementaires d'urbanisme (PLU et SCOT).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

- L'axe « Cadre de vie et la gestion du patrimoine » qui consolide 44,4 M€ de crédits, soit 46,1 % des crédits inscrits au BP 2025.



- La gestion de **l'eau potable** (sur le périmètre de la Commune de Rodez), **de l'assainissement collectif, non collectif et de la Gémapi** représentent 10,0 M€ de crédits ouverts en 2025. L'essentiel des inscriptions concerne l'entretien, le renouvellement et la création de réseaux d'alimentation en eau potable ou d'évacuation des eaux usées et pluviales.
- La **prévention et gestion des déchets** totalise 14,4 M€ de crédits avec notamment les crédits dédiés à la création de nouvelles déchèteries (2,9 M€) et la création de points de regroupement de collecte (2,0 M€).
- Le **patrimoine communautaire** (5,9 M€) intègre, sur le volet des investissements, les travaux sur l'Hôtel d'agglomération (1,8M€) avec l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment, la finalisation des travaux du rez-de-chaussée et les crédits de paiement dédiés à la surélévation du bâtiment rue Aristide Briand suite à l'incendie. Sont également prévus les travaux de rénovation du Petit Théâtre (0,4M€).
- Enfin, la thématique des **Transports Publics, Mobilités et Routes** regroupe 14,1 M€ de crédits dédiés à la gestion du réseau de bus et des transports scolaires ainsi que l'acquisition des équipements avec la mise en œuvre, au 1^{er} janvier 2025 de la nouvelle délégation de service public.

A noter sur le volet des mobilités douces, 1,2M€ de crédits dédiés à la contribution financière de l'agglomération à la réalisation de circulations douces ainsi qu'à l'acquisition de vélos à assistance électrique. Est prévue également la création, en lien avec le Département, de la liaison RD67 (St-Cloud) / RD994 (Route de Rignac) (1,0 M€ de CP pour 2025),
Pour finir, la contribution au Syndicat Mixte de l'Aéroport s'établira à 1,75 M€.

- Enfin, 8,2 M€ sont consacrés à des versements au bénéfice des communes de l'agglomération, se décomposant entre l'Attribution de Compensation 5,9 M€, la Dotation de Solidarité Communautaire 1,0 M€ et les Fonds de Concours 1,3 M€.

LE BUDGET PRIMITIF 2025 (PRESENTATION PAR BUDGET)

A – LE BUDGET PRINCIPAL

Les équilibres budgétaires du Budget Principal sont les suivants :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

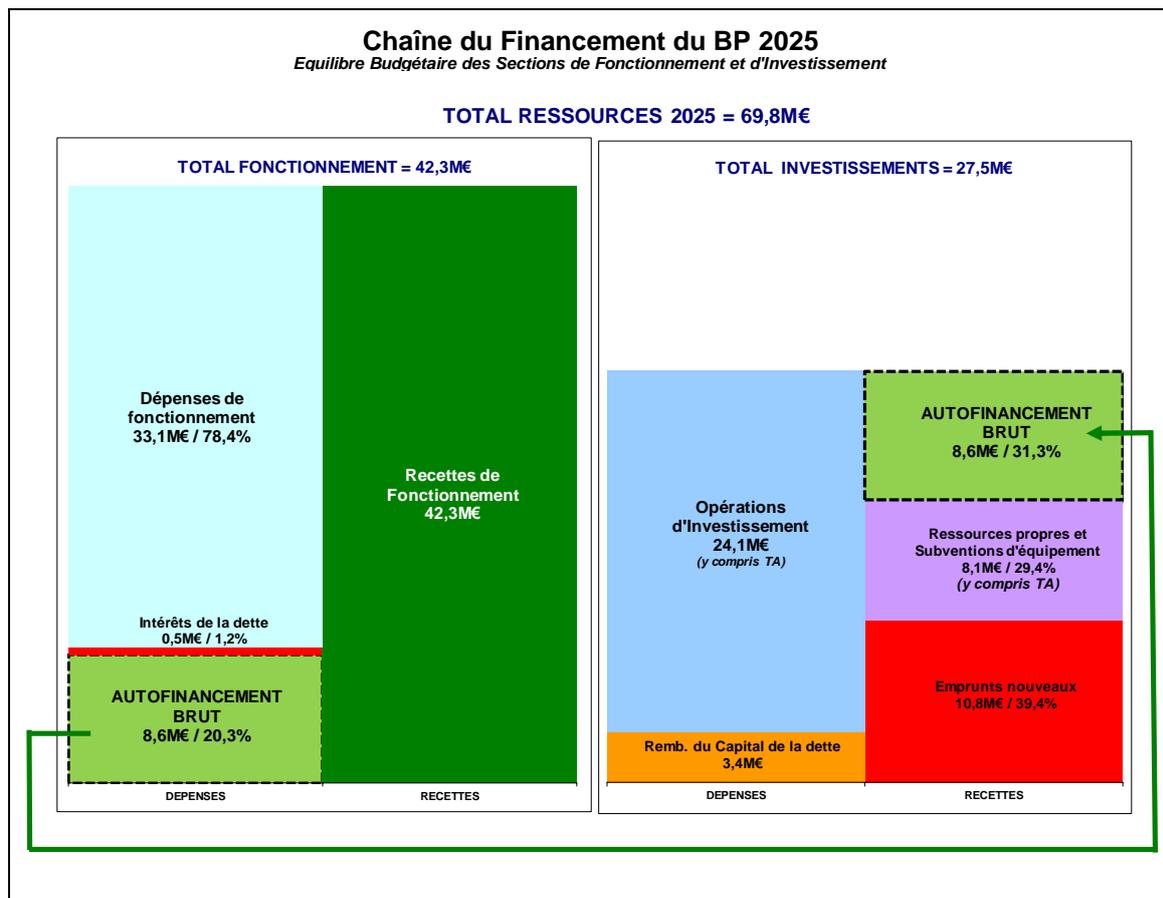
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 081 192	IMPOTS ET TAXES	28 527 312
CHARGES DE PERSONNEL	8 907 146	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 542 530
ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 477 192	ATTENUATION DE CHARGES	71 810
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 691 541	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 411 234
CHARGES FINANCIERES	515 000	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	705 419
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000
OPERATIONS REELLES	33 682 071	OPERATIONS REELLES	42 283 305
OPERATIONS D'ORDRE	7 604 297	OPERATIONS D'ORDRE	1 789 237
VIREMENT DE SECTION	2 786 174		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	44 072 542	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	44 072 542

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	24 147 249	RESSOURCES PROPRES	8 077 074
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	3 370 000	RECOURS A L'EMPRUNT	10 838 941
OPERATIONS REELLES	27 517 249	OPERATIONS REELLES	18 916 015
OPERATIONS D'ORDRE	2 594 044	OPERATIONS D'ORDRE	804 807
		VIREMENT DE SECTION	10 390 471
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 111 293	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	30 111 293

Le Budget Principal s'équilibre à hauteur de 74,2 M€ : la section de fonctionnement s'équilibre à 44,1 M€, la section d'investissement à 30,1 M€.

Un virement de section de 2,8 M€ est dégagé par la section de fonctionnement pour le financement de la section d'investissement qui s'équilibre par une inscription d'emprunt à hauteur de 10,8 M€.

Après avoir neutralisé les opérations d'ordres qui s'équilibrent sur les deux sections, les grands équilibres financiers du Budget Principal se présentent comme suit :



RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

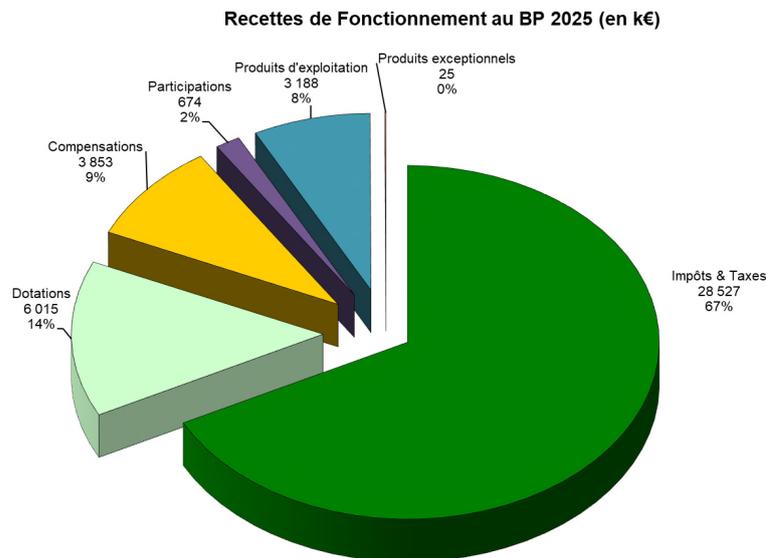
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

Les éléments principaux à retenir sont les suivants :

- Une stagnation globale des recettes de fonctionnement attendues au Budget Primitif 2025 par rapport aux estimations du Budget Primitif 2024. Le niveau des dépenses affiche par ailleurs une progression de +1,2 % limitée par la baisse des charges relatives aux énergie (baisse des consommations et des tarifs).
- Le niveau de l'épargne brute baisse de 4,6 % par rapport au BP 2024 du fait de l'effet ciseaux engendré par la stagnation des recettes. Celui-ci atteint cependant un niveau de 8,6 M€ (contre 9,0 M€ au BP 2024), soit un taux d'épargne brute de 20,3 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Le niveau des crédits proposés en investissement s'établit à 24,1 M€ (hors remboursement de la dette) contre 28,7 M€ en 2024.
- Un recours prévisionnel à l'emprunt est évalué à 10,8 M€ pour garantir l'équilibre du budget 2025. L'encours de dette prévisionnel en fin d'année se porterait à 26,5 M€ si la totalité de l'emprunt d'équilibre était levée pour une durée de désendettement prévisionnelle de 3,1 années.

1 - Les produits de fonctionnement

Les produits réels de fonctionnement du Budget Principal représentent un montant de 42,3 M€ répartis en 4 principaux postes : les ressources fiscales qui se situent à 28,6 M€, soit plus des deux tiers des recettes réelles de fonctionnement, les dotations de fonctionnement (DGF), les compensations fiscales et les produits d'exploitation et participations de nos partenaires institutionnels.



➡ Les **ressources fiscales** (impôts et taxes) et **compensations fiscales** se décomposent comme suit (hors Attribution de Compensation reçue 13 K€) :

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

Impôts et Taxes (en milliers d'euros)	Prévisions 2025	<i>Structure</i>
Cotisation Foncière des entreprises	9 225,7	28,5%
Taxe sur les surfaces commerciales	1 454,7	4,5%
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	415,5	1,3%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	559,5	1,7%
Taxe Foncière et Taxe Additionnelle sur les Propriété Non Bâties	133,5	0,4%
Fraction de TVA (réforme TH)	7 904,5	24,4%
Fraction de TVA (réforme CVAE)	5 189,8	16,0%
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	3 611,4	11,2%
TOTAL FISCALITE DIRECTE	28 494,7	88,1%
Dotations de Compensation à la réforme de la TP	1 800,0	5,6%
Dotations de compensation CFE (bases industrielles)	2 048,9	6,3%
TOTAL COMPENSATIONS FISCALES	3 848,9	11,9%
TOTAL FISCALITE ET COMPENSATIONS FISCALES	32 343,7	100,0%

Les prévisions inscrites au Budget Primitif 2025 prennent en compte les anticipations faites en matière d'évolution des bases :

- la progression des bases fiscales indexées sur l'inflation (IPC harmonisé de novembre 2023 à novembre 2024). Cette progression des bases s'établit à +1,7 % et viendra ainsi abonder le produit de la cotisation foncière des entreprises, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ainsi que les compensations qui y sont rattachées.
- La reconduction au niveau des montants 2024 des fractions de TVA perçues en compensation de la suppression de la CVAE et de la taxe d'habitation compte tenu des orientations prévues par le gouvernement.

Les produits de fiscalité ainsi que les compensations fiscales inscrits au BP 2025 sont globalement stables par rapport aux prévisions au BP 2024 (en progression de +1 % par rapport aux montants réellement notifiés pour 2024). Les taux de fiscalité de l'agglomération restent inchangés.

➤ **Les dotations de fonctionnement** : les prévisions de DGF pour 2025 s'établissent à **6,0 M€**, soit une stabilisation de l'enveloppe par rapport au montant encaissé en 2024.

Dotations et compensations (en milliers d'euros)	Prévisions 2025
Dotations d'intercommunalité	877,1
Dotations de Compensation	5 138,2
Dotation Générale de Fonctionnement	6 015,3
FPIC	-1 521,0

A noter que l'estimation du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (1,5M€) est stable par rapport à la notification 2024 mais en baisse par rapport aux inscriptions du BP 2024 (1,6 M€).

➤ **Les produits d'exploitation** s'élèvent à **3,2 M€** (+6 %). Ils correspondent, entre autres, à des recettes afférentes aux billetteries (Musées, Pôle Aquatique...). Ils concernent également les ventes de repas au restaurant universitaire, les refacturations aux budgets annexes d'« Elimination des déchets », de l'« Eau de Rodez », de l'« Assainissement Collectif » et du Budget « Office de Tourisme », le financement par les communes du service ADS, les locations d'immeubles et les redevances versées par les exploitants ou délégataires.

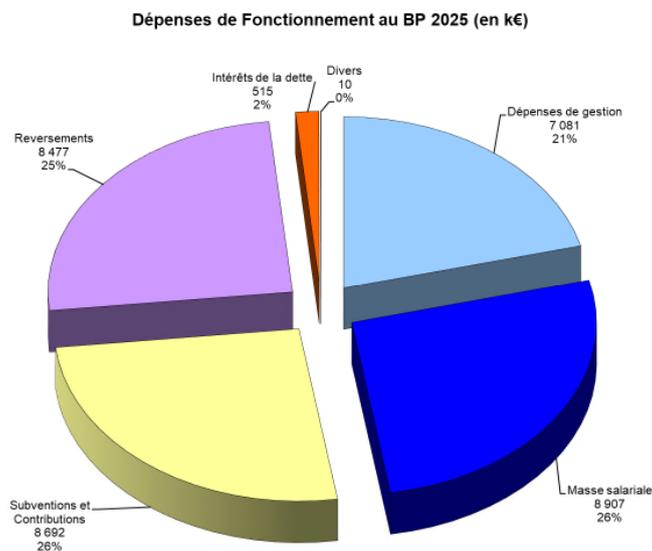
La progression s'explique, entre autres, par la facturation de loyers du Budget Principal aux budgets annexes, pour l'utilisation du CTC dont les travaux de rénovation ont été réalisés en 2024.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

- ➔ Concernant les **autres subventions ou participations attendues** auprès de nos partenaires pour la mise en œuvre d'actions, elles s'élèvent à 670 k€ contre 890 k€ au BP 2024. A noter, comme prévu dans le projet de loi de finances pour 2025, la suppression du produit de FCTVA versé en compensation des dépenses relatives à l'entretien des terrains, des voiries, des réseaux et des bâtiments (190k€ étaient inscrits au BP 2024).

2 - Les charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement du Budget Principal se composent d'une part, des charges d'exploitation (dépenses de gestion, masse salariale et subventions/contributions) qui représentent 73 % des dépenses, et d'autre part des atténuations de produits (26 %), à savoir les reversements aux communes (via l'Attribution de Compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire) et le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). Les intérêts de la dette représentent, quant à eux, 2 % des dépenses réelles de fonctionnement.



Les charges d'exploitation, d'un montant global de 24,6 M€, sont réparties en 3 postes principaux :

- ➔ **Les charges à caractère général** qui se composent des dépenses de consommation de tous ordres (fluides, carburants, fournitures diverses, assurances, entretien et maintenance des bâtiments et VRD, prestations de services...), des actions de sensibilisation aux problématiques du développement durable et des mobilités actives (auprès du public et des scolaires), des prestations pour l'animation et l'attractivité du territoire (notamment pour la période estivale).
Ce poste s'élève à **7,0 M€**, en progression de +1,4 % par rapport au BP 2024. La progression s'explique d'une part, par l'augmentation générale des prix (maintenances, assurances, contrats de prestation...) et d'autre part, par les crédits inscrits pour l'organisation de la deuxième édition du festival du développement durable. Il est à noter par ailleurs la réduction des dépenses relatives à l'électricité et au gaz grâce à la baisse des tarifs de l'électricité et à la réduction attendue des consommations, suite aux travaux de performance énergétique réalisés en 2024.
- ➔ **Les charges de personnel** : d'un montant de 8,9 M€ (+2,2 %), intégrant les effets du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), l'évolution de l'assurance statutaire et l'augmentation des cotisations patronales pour les retraites (CNRACL).

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

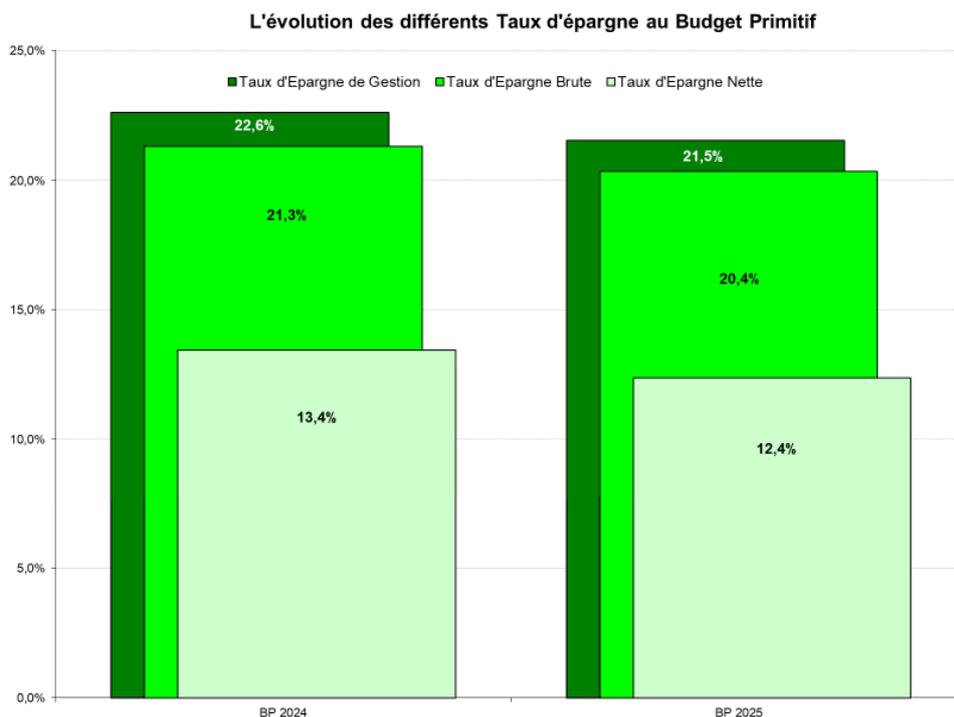
- ➔ **Les subventions et contributions ou autres charges de gestion courante** regroupent les participations versées par Rodez agglomération aux divers organismes dans lesquels la collectivité est partie prenante ou ceux qui assurent la gestion de services communautaires (Syndicats mixtes aéroport, Conservatoire National de Musique, Établissement Public de Coopération Culturelle...), les subventions aux associations, ainsi que les subventions aux budgets annexes (Budget Annexe Transports Urbains, Office de Tourisme et SPANC). La rémunération des élus fait également partie de ce poste.
- Les crédits mobilisés à ce titre représentent **8,7 M€** et sont en progression par rapport au BP 2024 (+2,3 %). Cette évolution s'explique pour l'essentiel par l'évolution attendue de la contribution au Syndicat Mixte de l'Aéroport et par la contribution d'équilibre au budget annexe des transports urbain suite au renouvellement de la délégation de service public (cf. *paragraphe Budget annexe Transports urbains*).

Une fois les reversements aux communes pris en compte (Attributions de Compensation, Dotations de Solidarité Communautaire, FPIC), le total des dépenses de gestion (charges hors intérêts et exceptionnelles) s'établit à 33,2 M€ (contre 32,7 M€ au BP 2024).

3 - Les soldes d'épargne

Au regard de l'évolution des dépenses et recettes explicitée dans les paragraphes précédents, les différents niveaux d'épargne de l'agglomération diminuent au Budget primitif 2025 :

- ➔ Epargne de gestion (Recettes – Dépenses de Fonctionnement hors financier/exceptionnel) : **9,1 M€** (9,6 M€ au BP 2024)
- ➔ Epargne Brute (Epargne de gestion – dépenses financière et exceptionnelles) : 8,6 M€ (9,0 M€ au BP 2024)
- ➔ Epargne nette (Epargne Brute – Capital de la dette) : 5,2 M€ (5,7 M€ au BP 2024)



En baisse par rapport au BP 2024, le taux d'épargne nette au Budget Primitif 2025 reste cependant à un niveau satisfaisant du fait du désendettement de l'agglomération et reste supérieur aux taux affichés aux Budgets primitifs 2021 (10,2 %), 2022 (10,8 %) et 2023 (11,5 %)

4 - Les dépenses d'investissement

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

Les crédits d'investissement s'élèvent globalement à 27,5 M€ :

- ➔ Les dépenses d'investissement hors dette s'élèvent à 23,0 M€ et portent pour l'essentiel sur :
 - La réalisation des maisons de santé de Rodez Centre et de Sébazac ainsi que la finalisation de l'aménagement de la maison de santé d'Olemps (2,9M€)
 - Les travaux de réalisation du Boulodrome communautaire (1,9M€)
 - Les dépenses nécessaires à l'acquisition auprès de la ville de Rodez de l'ancien boulodrome et la démolition de celui-ci dans le cadre du projet de construction du futur Gymnase universitaire (0,7M€)
 - L'amélioration de la performance énergétique des équipements communautaires et notamment de l'Hôtel d'agglomération (0,7M€) ;
 - Une première partie des travaux relatifs à la liaison RD67 (St-Cloud) / RD 994 (Route de Rignac) (1,0 M€) ;
 - Les mobilités douces dans le cadre notamment du programme Territoire cyclable :
- ✓ 0,6M€ d'opérations réalisées sous mandat des communes et du Département avec l'aménagement de voies au Nord et au Sud de la ZAE Malan 5 ainsi que le lancement de la maîtrise d'œuvre pour la voie douce reliant le Monastère à la Mouline,
- ✓ 0,3M€ de participation aux communes,
- ✓ 0,2M€ pour l'acquisition de VAE et l'acquisition d'équipement de stationnement.
 - Les aides à l'habitat, à la rénovation urbaine et la mise en œuvre du PLH, pour un total de 5,0 M€ dont 2,4M€ par délégation de l'ANAH et de l'Etat ;
 - Les fonds de concours aux communes (1,3 M€) ;
 - L'extension de l'Aire des Grands passages d'Arsac (0,9M€) ;
 - Travaux d'entretien des réseaux d'eau pluviale en lien avec le budget annexe assainissement (1,7 M€ TTC).
- ➔ Le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 3,4 M€ ;
- ➔ Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes (69 %) et au budget annexe assainissement collectif (31 %) qui représente une dépense de 0,9 M€ (équivalent au produit inscrit en recettes).

5 - Le financement de l'investissement

Le financement des investissements prévus au Budget Primitif 2025 est assuré aux moyens :

- ➔ d'une part de l'épargne brute à hauteur de 8,6 M€, soit 31,3 % des moyens de financement ;
- ➔ d'autre part, de ressources propres (FCTVA / cessions) et de subventions d'équipement, pour un montant total de 9,3 M€, soit 29,4 % des sources de financement.

L'emprunt inscrit pour équilibre s'élève à 10,8 M€ et sera ajusté à la baisse au Budget supplémentaire après intégration des résultats excédentaires du Compte Administratif 2024.

B – Le Budget Annexe Elimination des Déchets

Le budget annexe s'équilibre à hauteur de 15,6 M€ : 10,1 M€ en section de fonctionnement et 5,5 M€ en section d'investissement.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 250 180	IMPOTS ET TAXES	8 454 252
CHARGES DE PERSONNEL	2 744 675	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	84 546
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	208 878	ATTENUATION DE CHARGES	10 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	1 463 142
		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 281
		PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000
OPERATIONS REELLES	9 223 733	OPERATIONS REELLES	10 044 221
OPERATIONS D'ORDRE	842 232	OPERATIONS D'ORDRE	21 744
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 065 965	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 065 965

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	5 477 900	RESSOURCES PROPRES	793 474
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	0	RECOURS A L'EMPRUNT	3 863 938
OPERATIONS REELLES	5 477 900	OPERATIONS REELLES	4 657 412
OPERATIONS D'ORDRE	21 744	OPERATIONS D'ORDRE	842 232
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	5 499 644	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	5 499 644

➤ **Les charges de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement prévues pour 2025 affichent une progression de 2 % par rapport au BP 2024 et s'établissent à 10 M€. Cette hausse est tirée par l'augmentation du coût de traitement des déchets qui représente 4,4 M€ (dont 881 k€ de Taxe sur générale sur les activités polluante - TGAP), soit 44 % des dépenses. Pour le reste, les prévisions pour la masse salariale sont évaluées à 2,7 M€ (27,2 % des dépenses), en légère progression de 0,8 % par rapport au BP 2024.

➤ **Les produits de fonctionnement**

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement du budget annexe Élimination des Déchets s'élèvent à 10 M€ et permettent d'atteindre l'équilibre de section du budget annexe.

L'essentiel du financement de ce budget est réalisé par le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le montant prévisionnel pour 2024 s'élève à 8,5 M€, en augmentation du fait de la progression des valeurs foncières de +1,7 %.

Les produits des services, participations et autres produits de gestion courante (environ 1,5 M€) viennent diversifier les sources de financement. Ils regroupent principalement :

- d'une part, le produit de la Redevance Spéciale (1 200 k€) perçue auprès des professionnels producteurs de déchets non ménagers (commerçants, administrations...);
- d'autre part, les produits reversés du SYDOM pour la vente des déchets en déchèteries, des locations de bennes...

➤ **Les soldes d'épargne**

En l'absence d'endettement sur ce budget, les différents niveaux d'épargne sont identiques et s'élèvent à 820 k€.

➤ **Les dépenses d'investissement**

L'investissement prévisionnel sur ce budget s'élève à 5,5 M€ TTC (contre 3,6 M€ au BP 2024). Cette enveloppe prévisionnelle comprend notamment l'acquisition de véhicules de collecte (0,6M€), l'aménagement de points de regroupement de collecte et de conteneurisation enterrée (2 M€), l'achat des équipements affectés à la déchèterie des Moutiers (0,6M€), ainsi que les crédits nécessaires pour engager les études et les travaux de construction de la déchèterie Sud 2,2 M€.

➤ **Le financement de l'investissement**

Il est assuré d'une part par l'épargne pour 820 k€, par le FCTVA (793 k€), et d'autre part, par l'inscription d'un emprunt prévisionnel de 3,9 M€ pour assurer l'équilibre budgétaire. Le niveau de l'emprunt d'équilibre sera revu à la baisse après intégration au Budget supplémentaire des résultats de clôture du Compte administratif 2024.

Le Budget Annexe Collecte des Déchets présente fin 2024 une situation budgétaire excédentaire, sans recours à l'endettement. Cette situation financière lui permet de supporter un programme d'investissement ambitieux destiné à améliorer la performance de la collecte et d'œuvrer à la réduction de la production de déchets.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

C – Le Budget Annexe Transports Urbains

Le budget s'équilibre à hauteur de 10,5 M€ : 8,3 M€ en section de fonctionnement et 2,2 M€ en section d'investissement.

Ce budget s'inscrit dans le cadre du renouvellement de la délégation de service public Agglobus qui intègre notamment une amélioration du service pour les usagers ainsi que la gratuité du transport à compter du 1^{er} janvier 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 519 879	IMPOTS ET TAXES	6 282 238
CHARGES DE PERSONNEL	102 377	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	420 047
ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 000	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 595 511
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 723		
CHARGES FINANCIERES	110 000		
OPERATIONS REELLES	7 738 979	OPERATIONS REELLES	8 297 796
OPERATIONS D'ORDRE	567 630	OPERATIONS D'ORDRE	8 813
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	8 306 609	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	8 306 609

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 684 700	RESSOURCES PROPRES	0
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	505 644	RECOURS A L'EMPRUNT	1 631 527
OPERATIONS REELLES	2 190 344	OPERATIONS REELLES	1 631 527
OPERATIONS D'ORDRE	8 813	OPERATIONS D'ORDRE	567 630
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 199 157	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 199 157

➤ **Les charges de fonctionnement**

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement pour 2025 s'élèvent à 8,3 M€, en augmentation par rapport à 2024 (7,8M€), du fait de la mise en œuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour le réseau de transports urbains.

➤ **Les produits de fonctionnement**

Le Versement Mobilité représente la principale source de financement du service des Transports Urbains. Au BP 2025, celui-ci est estimé à 6,3 M€, soit une progression de +3,4 % par rapport aux estimations 2024 (6,1 M€), porté par l'évolution globale de la masse salariale sur le territoire.

Les autres recettes de fonctionnement concernent pour l'essentiel la dotation générale de décentralisation (371 k€) et la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal qui s'établit à 1,5 M€ contre 1,1 M€ au BP 2024.

➤ **Les soldes de gestion**

L'épargne brute prévue pour 2025 s'élève à 559 k€ et l'épargne nette, après déduction du remboursement du capital de la dette, à 159 k€.

➤ **Les dépenses d'investissement**

Les inscriptions en dépenses d'investissement s'élèvent à 1,8 M€ avec, pour l'essentiel, le renouvellement du parc d'autobus tel que prévu dans le contrat de délégation (4 bus au gaz seront commandés en 2025), le renouvellement des poteaux d'arrêts de bus, et le remboursement de l'avance de trésorerie versée par l'État en compensation de la perte du versement mobilité en 2020 et 2021 (106 k€ par an jusqu'en 2027).

➤ **Le financement des investissements**

Les investissements 2025 seront financés grâce à l'épargne et par un emprunt prévisionnel d'équilibre de 1,6 M€.

En résumé, le BP 2025 traduit l'ambition de Rodez agglomération en matière de transports en commun. L'impact budgétaire de la DSP s'établit à 590 k€ par rapport au BP 2024, compensé d'une part par la progression attendue du versement mobilité (effet base) et d'autre part, par la contribution d'équilibre du Budget Principal.

D – Le Budget Assainissement Collectif

Le budget annexe s'équilibre à hauteur de 9,8 M€ : 3,3 M€ en section de fonctionnement et 6,5 M€ en section d'investissement.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	268 854	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 990 000
CHARGES DE PERSONNEL	382 168	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	0
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 570	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	22 605
CHARGES FINANCIERES	46 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 108		
OPERATIONS REELLES	700 700	OPERATIONS REELLES	3 012 605
OPERATIONS D'ORDRE	1 857 005	OPERATIONS D'ORDRE	312 214
VIREMENT DE SECTION	767 114		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 324 819	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 324 819

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	5 163 124	RESSOURCES PROPRES	1 715 932
REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	935 000	RECOURS A L'EMPRUNT	2 070 287
OPERATIONS REELLES	6 098 124	OPERATIONS REELLES	3 786 219
OPERATIONS D'ORDRE	392 214	OPERATIONS D'ORDRE	1 937 005
		VIREMENT DE SECTION	767 114
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 490 338	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 490 338

➤ **Les produits de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement prévisionnelles du Budget Assainissement Collectif s'élèvent à 3,3 M€ dont 2,8 M€ de surtaxe perçue auprès des usagers.

➤ **Les charges de fonctionnement**

Le délégataire assure le transport et le traitement des boues. Le budget annexe se compose donc principalement des charges de personnel (liées aux missions de suivi des travaux d'investissement et des relations avec le délégataire), des charges de structure facturées au service par le Budget Primitif et des prestations de contrôle réalisées sur le réseau de Rodez agglomération.

Ainsi, l'ensemble des dépenses de fonctionnement réelles, hors intérêts de la dette, s'élève à 650 k€.

Les intérêts de la dette se chiffrent à 46 k€.

➤ **Les soldes d'épargne**

L'épargne brute s'élève à 2,3 M€ et l'épargne nette du remboursement de la dette est prévue à hauteur de 1,4 M€ contre 1,2M€ au BP 2024.

➤ **L'investissement**

Le montant des crédits affectés aux opérations d'investissements s'élève pour 2025 à 5,2 M€ HT (contre 4,9M€ au BP 2024) dont 1,4 M€ HT portant sur les eaux pluviales facturées au Budget Principal.

Le financement des investissements est réalisé pour l'essentiel par l'épargne dégagée et par le reversement d'une part (31 %) de la Taxe d'Aménagement (267 k€). Un emprunt d'équilibre inscrit à hauteur de 2,0 M€ est nécessaire pour assurer l'équilibre du Budget annexe. Cet emprunt sera réduit dans le cadre du Budget supplémentaire, après intégration des excédents cumulés sur ce budget.

En résumé, le Budget Annexe Assainissement Collectif affiche au Budget Primitif 2025 un programme d'investissement en progression sans impact sur la tarification à l'usager. Le désendettement continu de ce budget et les excédents cumulés à fin 2024 permettent d'atteindre ces objectifs ambitieux.

E – Le Budget Annexe Eau de Rodez

Le budget s'équilibre à hauteur de 4,0 M€ : 2,9 M€ en section de fonctionnement et 1,0 M€ en section d'investissement.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 005 240	PRODUITS DES SERVICES & VENTES	2 853 100
CHARGES DE PERSONNEL	634 978	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	70 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 950	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 019
ATTENUATIONS DE PRODUITS	420 000	ATTENUATION DE CHARGES	0
CHARGES FINANCIERES	0	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	820
CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 243		
OPERATIONS REELLES	2 078 411	OPERATIONS REELLES	2 928 939
OPERATIONS D'ORDRE	594 591	OPERATIONS D'ORDRE	7 093
VIREMENT DE SECTION	263 030		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 936 032	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 936 032

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	1 011 300	RESSOURCES PROPRES	44 000
OPERATIONS REELLES	1 011 300	OPERATIONS REELLES	160 772
OPERATIONS D'ORDRE	7 093	OPERATIONS D'ORDRE	594 591
		VIREMENT DE SECTION	263 030
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 018 393	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 018 393

➤ **Les produits de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement estimées en 2025 pour le budget Eau de Rodez s'élèvent à 2,93 M€ et sont constituées essentiellement par :

- ➡ les facturations de vente d'eau aux abonnés dont le produit atteindrait 1,6 M€ sur la base de la tarification progressive de la consommation d'eau mise en œuvre en 2024 ;
- ➡ du prélèvement pour le compte de l'Agence de l'Eau de diverses redevances pour un montant total de 540 k€ ;
- ➡ de la facturation des locations de compteurs estimée à 650 k€ ;
- ➡ de diverses recettes d'exploitation (prestations réalisées pour le compte des communes : frais de gestion des PEI, arrosages et fontaines, autres taxes et redevances...) pour 68 k€ et de la recette attendue de l'agence de l'eau pour la réalisation du schéma directeur.

➤ **Les charges de fonctionnement**

Les dépenses de fonctionnement de la Régie sont inscrites au BP 2025 à hauteur de 2,7 M€ (+1,3 %). Elles se décomposent pour l'essentiel comme suit :

- ➡ les charges à caractère général (chapitre 011) qui retracent l'activité du service à hauteur de 1 M€ ; ces crédits intègrent la réalisation d'un schéma directeur de l'approvisionnement en eau potable à hauteur de 100 k€ ;
- ➡ les charges de personnel (chapitre 012) estimées à 635 k€ ;
- ➡ le reversement à l'agence de l'eau (chapitre 014) de la redevance pollution pour 420 k€ ;
- ➡ les amortissements des immobilisations chiffrés à 595 k€.

➤ **Les soldes d'épargne**

En l'absence d'endettement sur ce budget, les différents niveaux d'épargne sont identiques et s'élèvent au BP 2025 à 850 k€ (identique au BP 2024).

➤ **Les dépenses d'investissement**

Le programme d'investissement élaboré pour 2025 s'établit sur la base de 741 k€ de crédits inscrits (stable par rapport à 2024) et porte pour l'essentiel sur des travaux de conduites de distribution. A noter la dernière échéance du remboursement au budget principal de l'avance de trésorerie réalisée début 2020 (270 k€).

➤ **Le financement des investissements**

Le financement de ces investissements est assuré par l'épargne et par un emprunt d'équilibre de 117 k€. Cet emprunt sera réajusté à la baisse au Budget supplémentaire après reprise des excédents 2024.

Dans la continuité des années précédentes, le Budget Eau de Rodez dégage une épargne suffisante pour le financement de ses investissements.

F – Le Budget Annexe Office du Tourisme

Le budget s'équilibre à hauteur de 677 k€ : 652 k€ en section de fonctionnement et 25 k€ en section d'investissement.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHARGES A CARACTERE GENERAL	217 770	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	311 598
CHARGES DE PERSONNEL	406 411	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	202 340
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 403	PRODUITS D'EXPLOITATION	135 636
CHARGES EXCEPTIONNELLES	500	ATTENUATION DE CHARGES	3 000
OPERATIONS REELLES	628 084	OPERATIONS REELLES	652 574
OPERATIONS D'ORDRE	2 578	OPERATIONS D'ORDRE	0
VIREMENT DE SECTION	21 912		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	652 574	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	652 574

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	24 490	RESSOURCES PROPRES	0
OPERATIONS REELLES	24 490	OPERATIONS REELLES	0
OPERATIONS D'ORDRE	0	OPERATIONS D'ORDRE	2 578
		VIREMENT DE SECTION	21 912
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	24 490	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	24 490

Ce budget annexe retrace les activités de l'Office de Tourisme ainsi que l'organisation des grands spectacles à l'Amphithéâtre de Rodez. Ces deux activités seront analytiquement dissociées afin de retracer au mieux les besoins de chacune d'elles.

➤ **La Gestion de l'Office de Tourisme**

Dans la continuité de 2024, le budget 2025 sera établi en lien avec le pôle culture, sport, tourisme, cohésion sociale suite à la réorganisation intervenue en 2023 des services de l'Office de tourisme, des services du Pôle Muséal et du service de médiation du Pays d'Art et d'Histoire ainsi qu'au regroupement des sites avec le Musée Fenaille.

Le budget annexe retrace les activités de création numérique et de communication touristique.

Le niveau global des dépenses devrait diminuer et s'établir autour de 550 k€ contre 566 k€ au BP 2024 :

- ➡ les charges de personnel du service pour près de 395 k€ en diminution de -9 % (-40 k€) par rapport au BP 2024 à effectif permanent constant ;
- ➡ des charges de gestion courante à hauteur de 150 k€ intégrant notamment les dépenses courantes de directement affectées à l'Office de Tourisme (numérique, publications, informatique, formations...) et le remboursement forfaitaire de charges portées au Budget Principal (Charges transversales - charges bâtiment Fenaille ... pour 70 k€).

Les recettes affectées au service sont les suivantes :

- ➡ le produit de la Taxe de séjour est directement affecté au financement de l'Office de Tourisme (200 k€) ;
- ➡ l'équilibre de l'activité est réalisé par une contribution financière du Budget Principal qui s'établirait pour 2025 à hauteur de 340 k€ (contre 350 k€ au BP 2024).

➤ **La Gestion des Grands spectacles de l'Amphithéâtre**

Les dépenses sont estimées à 69 k€ et intègrent :

- ➡ les charges de personnel à 11 k€ (0,2 ETP contre 0,5 ETP en 2024);
- ➡ les charges de gestion courante pour 65 k€ comprenant les prestations nécessaires à l'organisation des spectacles (50 k€).

Les recettes estimées sont les suivantes :

- ➡ la rémunération des producteurs pour les spectacles mis en location (96 k€) ;
- ➡ l'activité Grands spectacles pourrait réaliser en 2025 un excédent de 26 k€.

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

A noter enfin, en dépenses d'investissement, le remboursement au Budget Principal pour 10 000 € de la Dotation Initiale versée par le Budget Principal en 2022. Cette dotation sera intégralement remboursée en 2032.

En résumé, le niveau des crédits proposés pour 2025 est en diminution par rapport au budget 2024 à la faveur de la mutualisation des moyens mis en œuvre au niveau de l'EPCI.

G – Le Budget Annexe Boutiques

Le budget annexe retrace l'activité de vente des produits dans les Boutiques de l'agglomération situées au Musées Denys-Puech et au Musée Fenaille qui intègre depuis octobre 2023 la boutique de l'Office du Tourisme. Les dépenses et recettes réelles s'équilibrent au BP 2025 à hauteur de 207 k€ en section de fonctionnement (dont 115 k€ de stocks).

Les charges se composent d'achat d'objets destinés à la vente mais également des charges liées aux publications et aux réalisations de catalogues. Enfin, le budget intègre la masse salariale liée à l'exploitation de ces boutiques.

H – Le Budget annexe Autorisation Droits des Sols (hors agglomération)

Ce budget concerne l'instruction des permis de construire pour 25 communes extérieures à l'agglomération. Le budget s'équilibre par la facturation aux communes des dossiers instruits à hauteur de 172 k€ sur l'exercice 2025.

I – Le Budget annexe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La compétence communautaire Gémapi est assurée principalement par le SMBV2A (Syndicat Mixte des Bassins Versants Aveyron Amont) qui met en œuvre le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau (PPG) voté par la collectivité et à qui Rodez agglomération met à disposition 90 % des ressources en logistique et en personnel. Le Budget annexe Gémapi est financé par la taxe du même nom qui s'établira en 2025 à 156 k€ (montant stable par rapport à 2024 et 2023). Le niveau de ce produit est établi au regard du nouveau PPG 2022-2026, compte tenu des dépenses à engager par le Syndicat, des financements de l'Agence de l'Eau, et des réserves disponibles sur ce Budget.

J – Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Ce budget retrace l'activité de contrôle des systèmes d'assainissement autonomes, laquelle incombe aux collectivités compétentes en matière d'assainissement.

Le Budget annexe s'équilibre par les redevances versées par les usagers et par un financement complémentaire du Budget principal estimé à 20 k€ en 2025 (identique au BP 2024). Ce complément du budget Principal permet d'assurer l'équilibre et d'éviter une augmentation excessive des tarifs.

K – Les Budgets Annexes des Zones d'Activités Économiques, de la ZAC de Bourran, de la ZAC de l'Estréniol et de la ZAC de Combarel

Les opérations d'aménagement inscrites dans ces différents budgets, bien que présentant un caractère d'investissement, doivent faire l'objet d'inscriptions budgétaires en section de fonctionnement, les terrains aménagés n'étant pas destinés à rester dans le patrimoine de Rodez agglomération. Les crédits inscrits sur ces budgets sont positionnés en Hors Taxe.

Dans ce cadre, les crédits inscrits en opérations réelles (hors stocks) sur ces 4 budgets annexes s'élèvent à 4,0 M€ HT pour l'essentiel :

- 0,9 M€ pour la ZAC de l'Estréniol pour la finalisation des travaux de dessertes, suite à la phase 2 des travaux d'aménagement de la ZAC ;
- 0,28 M€ pour la finalisation des opérations de la ZAC de Combarel (Mur Louis Lacombe, transformateur...) ;

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

- 0,3 M€ sur la ZAC de Bourran avec, entre autres, les travaux de finition de la rue de Lisbonne ;
- 1,0 M€ pour l'aménagement de la ZAE d'Arsac 3 et la finalisation de la ZAE de Malan 5 ;
- 1,3 M€ pour la réalisation de réserves foncières.

CONCLUSION

La situation financière du pays est marquée par plusieurs défis majeurs qui impactent à la fois les finances publiques de l'État et celles des collectivités locales.

Le déficit public 2024 est attendu autour de 6 % et la dette publique s'établissait mi-décembre à 3 303 milliards d'euros soit 113,7 % du PIB. Des chiffres qui restent bien au-dessus des critères de convergence européens fixés par la zone euro. Le 14 décembre dernier, l'agence Moody's a ainsi dégradé la note de la France à Aa3, compte tenu de la « fragmentation politique qui pourrait empêcher une consolidation budgétaire significative » et rejoint ainsi le niveau de classement des autres agences de notation.

Ces résultats posent la question de la soutenabilité des finances publiques à moyen et long terme et impose au gouvernement de limiter la dépense publique et d'augmenter les recettes dans un contexte de tensions internationales, de problématiques du pouvoir d'achat et de la nécessaire transition écologique.

Les collectivités locales sont et seront impactées par ce contexte avec notamment la diminution des dotations et des compensations de l'Etat accompagnée d'une baisse de leur autonomie fiscale. Il est annoncé pour 2025 une possible contribution des collectivités et des EPCI à hauteur de 2,2 Md€.

Pour 2025, les ressources de l'agglomération seront stables par rapports aux prévisions 2024 tandis que le niveau des dépenses va progresser, réduisant ainsi le niveau de l'épargne par rapport aux dernières années.

Cependant, forte d'une situation financière saine avec un niveau d'épargne brute supérieur à 20 % et un endettement maîtrisé (19 M€ fin 2025 sur le Budget Principal), l'agglomération dispose de marges de manœuvres budgétaires nécessaires pour maintenir un service public de qualité et s'inscrire dans l'avenir. L'agglomération porte un programme d'investissement ambitieux afin de renforcer l'attractivité du territoire et de répondre aux différents défis économiques, sociaux et environnementaux. Néanmoins, il convient de rester plus que jamais vigilant sur l'évolution des finances publiques locales.

Le Bureau de Rodez agglomération, réuni pour orientation le 21 janvier 2025, a émis un avis favorable sur le projet de délibération présenté.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le Conseil de Rodez agglomération, approuve le Budget Primitif 2025, budget par budget, selon les votes respectifs émis et qui sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

BUDGET COLLECTE DES DECHETS

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET TRANSPORTS URBAINS

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET EAU DE RODEZ

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET VENTE DE PRODUITS DERIVES AU SEIN DES BOUTIQUES (MUSEES ET OFFICE DE TOURISME)

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET AUTORISATION ET DROITS DES SOLS POUR LES COMMUNES HORS AGGLOMERATION

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET OFFICE DE TOURISME

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET ZAC DE BOURRAN

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

BUDGET ZAC DE L'ESTRENIOL

Pour : 42
Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)
Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

RODEZ AGGLOMERATION Communauté d'agglomération
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 FEVRIER 2025

BUDGET ZAC DE COMBAREL

Pour : 42

Contre : 2 (Marion BERARDI, Alexis CESAR)

Abstentions : 2 (Jean-Michel COSSON, Mathilde FAUX)

- **autorise M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Le Président et la Secrétaire de séance,
Signée par M. Christian TEYSSERE
Signée par Mme Marion BERARDI
Publiée par voie électronique
le 18 février 2025
Dématérialisé

Délais et voies de recours : Conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut également être saisi grâce à l'application informatique Télécours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

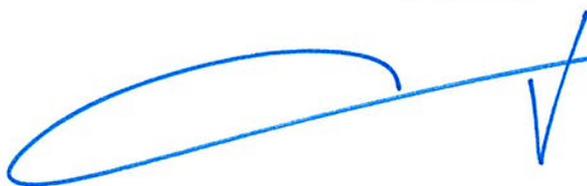
DÉTAIL du VOTE du BUDGET PRIMITIF 2025 *(Budget Principal uniquement)*

- Nombre de membres en exercice : 50
- Nombre de membres présents : 38
- Nombre de suffrages exprimés : 46

- VOTES :
 - Contre 2
 - Pour 42
 (2 abstentions)

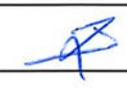
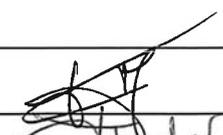
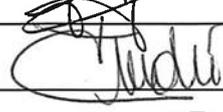
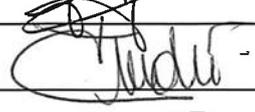
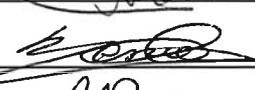
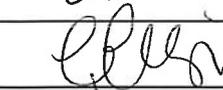
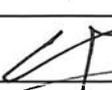
- Date de la convocation : 5 février 2025

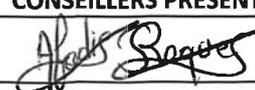
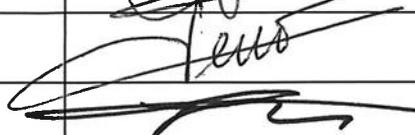
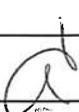
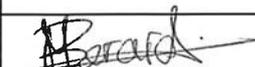
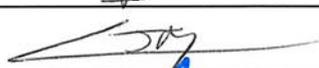
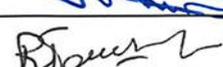
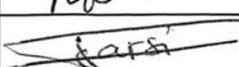
Présenté par M. Christian TEYSSEDE,
Président de Rodez Agglomération
A Rodez, le 11 février 2025
Le Président,




Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A Rodez le 11 février

Les membres du Conseil de Communauté,

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILERS PRÉSENTS
DRUELLE-BALSAC	GAYRARD Patrick	
	RIVIERE Elodie	
	REMISE Jean-Paul	
LE MONASTERE	CALMELS Nathalie	
	MONTOYA Jacques	
LUC-LA-PRIMAUBE	BAILLET-SUDRE Isabelle	
	BESSIERE Alain	
	CATALA Guy	
	CENSI Martine	
	GOMBERT Dominique	
	SADOUL Jean-Philippe	
OLEMPS	KAYA-VAUR Danièle	
	LOPEZ Sylvie	
	PRINGAULT Pascal	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
ONET-LE-CHATEAU	ABADIE-ROQUES Valérie	
	BEC Dominique	excusée
	DINCEL Gulistan	excusée
	DOUZIECH Jacques	
	GINESTET Mathieu	
	GUIANCE Elisabeth	
	KEROSLIAN Jean-Philippe	
	MAZUC Christian	
	PAULAT Jean-Luc	
	TAUZIN Marie-Noëlle	
RODEZ	ALAUZET Céline	excusée
	BERARDI Marion	
	BEZOMBES Martine	
	BOUGES Jean-François	
	BULTEL-HERMENT Monique	
	CASTAGNOS Fabienne	
	CESAR Alexis	
	COSSON Jean-Michel	
	CROUZET Maryline	
	DONORE Joseph	
	FAUX Mathilde	
	FERRAND Bernard	
	FOURNIE Francis	
	JULIEN Serge	
	LAURAS Christophe	
	MONESTIER-CHARRIÉ Anne-Sophie	
	RAUNA Alain	
	TAUSSAT Régine	
	VARSİ Florence	
	VIDAMANT François	

COMMUNES	DÉLÉGUÉS	SIGNATURES DES CONSEILLERS PRÉSENTS
SAINTE-RADEGONDE	PAGES-TOUZE Laurence	
	ROGER Jean-Pierre	excuse
SEBAZAC – CONCOURES	BOUCHET Didier	
	CAYLA Florence	excusee
	PICASSO Alain	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : BUDGET PRIMITIF 2025 - EXAMEN ET VOTE

Date de décision: 11/02/2025

Date de réception de l'accusé 18/02/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 250211003DL

Identifiant unique de l'acte : 012-241200187-20250211-250211003DL-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1

Finances locales

Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 250211-003-DL - BP 2025.pdf (99_DE-012-241200187-20250211-250211003DL-DE-1-1_1.pdf)